



FONDS DE CONSOLIDATION DE LA PAIX (FCP)

ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET APPUI DES ACTIVITÉS DE LA FACILITATION DU DIALOGUE DIRECT INTER-IVOIRIEN. COMPTE RENDU TRIMESTRIEL

1^{er} OCTOBRE – 31 DECEMBRE 2009

Organisation(s) des NU bénéficiaire(s):	Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire (ONUCI)	Domaine Prioritaire:	Prévention de la crise et reconstruction.		
Autorité(s) nationale(s):	Bureau du Premier Ministre, Primature, Gouvernement de la République de Côte d'Ivoire				
Numéro du Programme:	PBF/CIV/H-1 (00058795)				
Nom du Programme:	Projet d'appui aux activités de la Facilitation du dialogue direct Inter-ivoirien.				
Budget Total:	1 million US Dollars				
Montants engagés:	1 million US Dollars	Pourcentage du montant approuvé:	100%		
Montants déboursés:	1 million US Dollars	Pourcentage du montant approuvé:	100%		
Date d'approbation/Comité de Pilotage:	13 september 2008				
Durée initiale du Programme:	6 mois	Date de clôture prévue:	Décembre 2009	Retard éventuel (mois):	Nouvelle date pour l'organisation du premier scrutin présidentiel en Côte d'Ivoire

Objectifs:	Réalisations/Résultats:	Pourcentage de réalisation:
1. Permettre à la Facilitation de continuer à assurer le suivi du dialogue direct.		50%
2. Soutien à des mesures renforçant la confiance entre les deux parties ex-belligérantes du conflit ivoirien ceci en vue d'une		50%

paix durable		
3. Contribuer à l'adoption d'une feuille de route pour la mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou en vue de l'organisation d'élections libres, justes et transparentes.		50%

Appréciation qualitative par rapport aux objectifs et aux résultats:

Activités principales :

Le dialogue direct inter ivoirien suppose des déplacements fréquents par les parties ivoiriennes vers Ouagadougou, où le Facilitateur conduit les négociations. De surcroît, le Facilitateur se déplace aussi en Côte d'Ivoire afin d'assurer la direction du Cadre Permanent de Concertation, mécanisme au moyen duquel les deux parties ex-belligérantes ainsi que les leaders des deux principaux partis d'opposition, le PDCI-RDA et le RDR, se rencontrent en vue de passer en revue les progrès dans la mise en œuvre de l'APO et de faciliter l'accélération d'activités en retard concernant le processus électoral, le DDR/DDM, la restauration de l'autorité de l'Etat et le redéploiement de l'administration, la réinsertion des ex-combattants, le service civique, la fonctionnalité du Centre de Commandement Intégré, la réunification des deux armées ainsi que la réforme du secteur de la sécurité.

APPRECIATION QUALITATIVE PAR RAPPORT AUX OBJECTIFS ET RESULTATS.

L'objectif des activités du Bureau du Représentant spécial du Facilitateur à Abidjan (B/RSF) s'articule autour de la feuille de route du RSF. Au cours du troisième trimestre 2009, outre les consultations qu'il a eu avec certains acteurs du processus, le Facilitateur a présidé la 7^{ème} session du Comité d'évaluation et d'accompagnement le 9 août 2009 à Ouagadougou, Burkina Faso.

ACTIVITES REALISEES AU COURS DU QUATRIEME TRIMESTRE 2009

Durant la période concernée, le B/RSF a poursuivi ses efforts pour maintenir la dynamique de mise en œuvre de l'Accord Politique de Ouagadougou qui a connu des avancées.

1/ Au titre des mécanismes de suivi de l'Accord politique de Ouagadougou (APO) :

Tenue de la 6^{ème} Réunion du Cadre Permanent de Concertation (CPC) : à l'invitation du Facilitateur et sous sa présidence, la 6^{ème} Réunion du CPC s'est tenue le 3 décembre 2009 à Ouagadougou, en présence des membres de cet organe à savoir les deux signataires de l'APO et les deux leaders respectifs du PDCI-RDA et du RDR. Le Représentant spécial du Facilitateur a assuré le secrétariat de la réunion qui se déroule principalement à huis clos.

Le CPC a pris acte du rapport présenté par le Président de la Commission Electorale Indépendante (CEI) sur l'état d'avancement du processus électoral et a constaté l'impossibilité d'organiser l'élection présidentielle à la date du 29 novembre 2009. La raison de ce nouveau report réside essentiellement dans les retards accusés dans l'affichage de la liste électorale provisoire et dans le traitement du contentieux de ladite liste. Cette situation a eu pour effet de compromettre la confection de la liste électorale définitive et celle des cartes d'identité et des cartes d'électeur. Les membres du CPC ont adopté un nouveau chronogramme au terme duquel l'élection présidentielle est prévue pour se tenir fin février début mars 2010.

Quant à la mise en œuvre des recommandations et directives formulées par le CPC, le RSF travaille en étroite collaboration avec les parties ivoiriennes pour en assurer la bonne exécution. Cette tâche, en sus du travail d'anticipation qui se fait au quotidien, est menée à travers notamment

la tenue à Abidjan de réunions hebdomadaires des membres du CEA, conformément à l'Article 11 du 3^{ème} Accord complémentaire à l'APO en date du 23 novembre 2007.

Activités liées au processus électoral

Le 4^{ème} trimestre de l'année 2009 a essentiellement été marqué par les préparatifs en vue de l'affichage de la liste électorale provisoire dont la version papier a été remise officiellement le 10 novembre 2009 aux autorités électorales par les deux opérateurs techniques (l'Institut national de la statistique et l'entreprise Sagem sécurité) après que le coffret numérique l'ait été 1^{er} octobre 2009.

La période a été marquée par la clôture le 16 octobre 2009 du dépôt des candidatures à l'élection présidentielle et la publication par le Conseil Constitutionnel, par décision du 19 novembre 2009, de la liste définitive des candidats à ladite élection. Nous avons également assisté au lancement de la phase du traitement du contentieux de la liste électorale provisoire à partir du 23 novembre 2009 après l'affichage effectif de ladite liste dans tous les centres de collecte.

Les activités de la précampagne électorale, auxquelles nous assistons depuis la publication de la liste électorale provisoire, ont mis la B/RSF face à des revendications tendant à l'instauration de plus d'équilibre dans le traitement de l'information et au respect du principe de l'accès équitable aux *media* d'Etat. Nous avons pu évaluer les efforts à déployer afin que ces règles, inscrites dans le code électoral, soient respectées.

Le B/RSF a été sollicité pour apporter sa contribution au bon déroulement des différentes étapes cruciales du processus électoral devant nous conduire à la confection de la liste électorale définitive et des cartes d'électeur.

Différentes réunions ont eu lieu d'une part, au niveau du Secrétariat technique du Groupe de travail sur l'identification générale de la population à la Primature et d'autre part, au niveau du Comité de coordination des opérations d'identification et de recensement électoral qui se réunit au moins une fois par semaine au siège de la CEI. Par ailleurs, le RSF a pris part à plusieurs réunions présidées par le Premier Ministre sur le même sujet.

Au cours des travaux, des échanges fructueux ont été menés notamment autour de la question des croisements des données informatiques de l'enrôlement en vue de la finalisation des deux bases de données, à savoir la base de données population à l'usage des structures chargées de l'identification et la base de données élections à l'usage de la CEI.

Le Bureau du RSF a noté avec une attention particulière les résultats des divers croisements qui au final, ont permis à la date du 03 novembre 2009 de produire une liste électorale provisoire de 5 300 586 personnes croisées positifs et 1 033 667 personnes croisées négatifs. Il s'est assuré de l'affichage par la CEI de ces deux listes à partir du 22 novembre 2009, tout en notant la décision consensuelle d'appliquer un traitement différencié aux réclamations qui seront enregistrées par la CEI au cours de la phase administrative du contentieux prévue pour une durée de trente (30) jours. La phase administrative du contentieux, compte tenu des nombreuses sollicitations, a été prorogée par la CEI au 06 janvier 2010.

Les audiences et autres séances de travail du RSF

Entouré de l'ensemble de ses conseillers, le RSF a accordé au cours du 4^{ème} trimestre, une série d'audiences et tenu d'importantes séances de travail parmi lesquelles on retiendra :

- rencontre de travail le 05 octobre 2009 avec une mission d'évaluation préélectorale de l'Union Africaine dont les membres ont échangé avec le RSF sur le processus électoral en cours.
- Audience accordée le 19 octobre 2009 à Monsieur Félix Akoto-Yao, candidat indépendant à

l'élection présidentielle. Cette personnalité a voulu interpeller la Facilitation sur le traitement discriminatoire dont il se sent victime de la part de la Radio Télévision Ivoirienne (RTI) qu'il accuse de faire de la censure sur les activités de campagne qu'il mène depuis sa déclaration officielle de candidature. Tout en rappelant que l'équilibre de l'information et le traitement équitable des candidats durant la phase de précampagne électorale a été au centre de plusieurs recommandations du CPC, le RSF s'est engagé à œuvrer dans le sens du respect de ces recommandations. A ce titre, il ya lieu de saluer la décision n° 2009-05 en date du 30 octobre 2009 adoptée par le Conseil National de la Communication Audiovisuelle (CNCA) relativement au traitement de l'information sur les antennes de la RTI.

- Rencontre de travail le 29 octobre 2009 avec une délégation du Ministère des Affaires Etrangères des Pays-Bas venue échanger avec le RSF sur l'évolution du processus électoral et la question de droits de l'homme.
- Séance de travail le 03 novembre 2009 avec le Président et les membres du Conseil Constitutionnel. A cette occasion, le Conseil Constitutionnel a fourni des précisions sur la teneur de sa décision n°CI-2009-EP-026/28-10/CC/SG du 28 octobre 2009 relative aux candidatures à l'élection présidentielle du 29 novembre 2009 avant de s'engager à coopérer avec la Facilitation en vue d'une sortie de crise apaisée.
- Séance de travail avec une délégation du bureau d'appui des Nations Unies à la consolidation de la paix conduite par Mme Judy Cheng-Hopkins, Sous Secrétaire général des Nations Unies. La délégation du PBF a échangé avec le RSF et son équipe sur le travail de la Facilitation auquel il porte beaucoup d'intérêt ainsi que sur les perspectives du processus de paix dans le cadre d'une évaluation du Plan prioritaire de la Côte d'Ivoire.

La coopération entre la Facilitation et l'Organisation des Nations Unies.

La complémentarité entre la mission d'arbitrage d'une part et le mandat de certification conférée respectivement au Facilitateur et au Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies de l'autre exige une bonne coopération entre les structures techniques placées sous leur autorité respective. C'est à cet effet que le RSSG et le RSF ont pris la décision de créer un organe mixte de veille et d'alerte susceptible de les éclairer dans l'accomplissement de leurs missions respectives. Sont membres de cette cellule mixte, les conseillers en charge des Affaires juridiques et des Affaires politiques.

Cette cellule mixte a repris avec plus d'intensité ses activités notamment à la faveur du déroulement des opérations d'enrôlement en vue de l'identification et du recensement électoral, tient régulièrement ses réunions hebdomadaires.

La Cellule mixte a eu à se pencher sur les questions suivantes :

- allégations de fraudes à l'identification dans diverses localités du pays, en vue de formuler des recommandations à la haute hiérarchie de l'ONUCI et du B/RSF.
- Avancées du processus électoral, en particulier sur l'affichage de la liste électorale provisoire, la gestion des candidatures à l'élection présidentielle, le traitement du contentieux de ladite liste, le traitement de l'information en périodes de précampagne et de campagne.
- Les voies et moyens de préserver un environnement électoral apaisé, la question de la liste électorale provisoire.

Le RSF se concert directement avec le RSSG pour faire avancer les différents volets du processus de sortie de crise. C'est ainsi que dans le cadre de la sécurisation des élections, ils ont tenu le 16 décembre 2009 une réunion de travail, entourés de leurs plus proches collaborateurs, en présence du Conseiller diplomatique du Président GBAGBO, pour échanger sur les démarches préliminaires à entreprendre en vue de l'envoi d'un contingent militaire burkinabè en Côte d'Ivoire sous mandat de l'ONU pour renforcer les Forces Impartiales. Le Conseil de Sécurité que le Burkina Faso a présidé pour le mois de décembre 2009, a été saisi à ce sujet par une requête conjointe du Président GBAGBO et du Facilitateur.

Au cours de ce 4^{ème} trimestre 2009, le B/RSF a participé aux travaux du Séminaire organisé le 21 décembre 2009 à Abidjan par la Cellule de Certification et la Division Politique de l'ONUCI avec pour objectif la mise en place d'un cadre d'échanges pour la certification regroupant l'ONUCI et les partis politiques. Sur proposition de l'ONUCI, le B/RSF est intervenu en qualité de modérateur, au cours de ce séminaire.

En somme, l'expérience de la Cellule mixte ajoutée aux autres formes de concertation tous azimuts, démontrent bien qu'une synergie d'action fructueuse peut être instaurée efficacement entre des instruments internationaux et des mécanismes régionaux ou sous-régionaux de règlement de conflit.

En terme de partage d'expériences, le RSF a répondu en novembre 2009, à une invitation de la Communauté Sant'Egidio à Rome pour délivrer une communication sur le règlement des conflits en Afrique dans le cadre d'un Séminaire international sur le thème « *Europe, Chine, Afrique, Nouvelles voies pour le développement international* ». Il s'agit là d'une heureuse initiative qu'il est souhaitable de voir rééditer pour le plus grand bien de la paix dans le monde.

Activités liées aux questions militaires et sécuritaires

Le B/RSF a continué à participer activement aux travaux des différentes structures techniques réunissant les FDS et les FAFN, notamment dans le cadre du Centre de Commandement intégré (CCI), en vue de l'application du Quatrième Accord complémentaire à l'APO qui connaît des lenteurs dans l'exécution des mesures et tâches qui y sont prévues.

S'agissant de la mise sur pied des unités mixtes de police et de gendarmerie du CCI et dans le processus de réunification de l'Armée, après Bouaké et Abidjan en mai 2009, le CCI a procédé à l'installation effective de commissariats mixtes de police et de brigades mixtes de gendarmerie à Korhogo et à Man. Le 16 novembre 2009 à Mankono (en zone CNO), le Chef de l'Etat a procédé à la signature de plusieurs décrets relatifs aux questions militaires, notamment à l'harmonisation des grades des éléments des FAFN. S'agissant des 5 000 Volontaires pour l'Armée Nationale (VAN), leur profilage est entamé en même temps que se poursuivent les aménagements des sites identifiés pour leur encasernement dans quatre localités en zone CNO.

En ce qui concerne la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants des FAFN et des milices, le Programme National de Réinsertion et de Réhabilitation Communautaire (PNRRC) qui a contribué à la démobilisation de plus de 16,000 éléments, a pu réaliser plusieurs opérations de réinsertion avec l'appui financier de l'Etat et de quelques partenaires au développement, permettant ainsi de prendre en compte, au 30 novembre 2009, 2 978 ex-combattants FAFN et 792 ex éléments de milices, dans diverses activités génératrices de revenus. Au titre de la réhabilitation communautaire, le PNRRC a apporté son soutien aux communautés affectées par la crise à travers la mise à disposition de médicaments de matériel médical, et le reprofilage de quelques pistes rurales. Pour sa part, le Programme de Service Civique National (PSCN) a enregistré quelques résultats encourageants avec la prise en charge de plus de 7,500 jeunes pour leur assurer une formation civique et professionnelle.

Activités liées à la restauration de l'autorité de l'Etat et au redéploiement de l'Administration sur l'ensemble du territoire national.

Le B/RSF dans son rôle d'arbitrage, a appuyé, les structures *ad hoc*, mises en place par les parties ivoiriennes, notamment le CNPRA et le CCRUC, chargés respectivement du redéploiement de l'administration et du rétablissement de l'unicité de caisse, afin de restaurer l'autorité de l'Etat sur toute l'étendue du territoire.

Du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire : après la passation de charges entre les ComZones et le Corps Préfectoral du 26 mai 2009 à Bouaké et le retour des magistrats dans toute la zone CNO, le processus de redéploiement de l'administration s'est renforcé au cours

du 4^{ème} trimestre 2009, avec le retour des agents de l'administration fiscale et du trésor dans des localités de la région des savanes et des montagnes (chefs lieu Korhogo et Man). Ainsi plus de 97% des fonctionnaires déplacés sont de retour dans la zone CNO. Malgré ce taux, le fonctionnement de ces administrations reste entravé par les retards dans le paiement des primes d'installation, le faible taux de réhabilitation des édifices publics (14%) et la lenteur dans les procédures d'intégration dans la fonction publique des enseignants et des agents de santé volontaires ayant servi en zone CNO.

Du rétablissement de l'unicité de caisse : au cours de ce trimestre, le processus de rétablissement de l'unicité de caisse a connu des avancées avec un renforcement de la présence des banques et des régies financières, particulièrement les Impôts et le Trésor, dans les régions des Savanes et des Montagnes. Le Guichet unique de Bouaké a fait l'objet d'une évaluation, neuf mois après son démarrage, le 2 février 2009 et de nouvelles mesures ont été arrêtées pour son bon fonctionnement.

Les tractations sont toujours en cours pour l'ouverture du Guichet unique de Korhogo dont les bâtiments et le matériel ont été réceptionnés en octobre 2009. De même, les discussions ont permis aux régies financières de proposer 450 postes aux Forces Nouvelles répartis comme suit :

- Trésor : 50 postes (agents, commis, contrôleurs);
- Impôts : 300 postes (agents) ;
- Douanes : 100 postes (sous-officiers)

La faiblesse de la circulation de l'information au sein du Comité mixte, l'absence de consensus sur certains points, notamment l'intégration des agents des FN, et le non respect de certaines dispositions préalablement acceptées, freinent considérablement le processus d'unicité de caisse.

Activités liées à la consolidation de la réconciliation nationale, de la paix, et de la libre circulation des personnes et des biens.

La Facilitation, soucieuse du caractère inclusif à imprimer au processus de sortie de crise, a continué d'encourager le Gouvernement ivoirien à poursuivre ses efforts pour la consolidation de la réconciliation nationale et de la paix avec l'accompagnement de ses partenaires. Les actions majeures menées au cours du 4^{ème} trimestre ont porté essentiellement sur la formation des leaders d'opinion à la gestion des conflits liés aux élections, la diffusion de messages de paix et de tolérance, le renforcement des capacités d'intervention des acteurs en charge de la réconciliation et de la paix, et les campagnes de sensibilisation des populations.

Par ailleurs, l'engagement du Gouvernement à renforcer la solidarité nationale l'a amené à se doter d'une Charte Nationale de la solidarité en Octobre 2009 dont l'objectif est d'établir une concertation sur des valeurs partagées et un code de vie et de relation en commun. le suivi de cet important volet de l'APO est essentiellement assuré également par le conseiller en charge des Affaires sociales et humanitaires.

Le Code de bonne conduite des partis politiques signé le 24 avril 2008 en présence du Secrétaire Général des Nations Unies, continue d'être mis à mal par les acteurs politiques ivoiriens dont l'attention devrait être attirée sur l'importance de leur engagement pour l'instauration d'un climat apaisé.

La poursuite du programme d'aide au retour des déplacés de guerre par le Gouvernement a permis à des milliers de personnes de regagner leurs localités d'origine et de bénéficier d'un appui pour leur réinsertion socio-économique, en dépit de l'existence de nombreuses contraintes qui attendent toujours des réponses idoines.

Quant à la libre circulation des personnes et des biens, elle demeure handicapée par les barrages routiers et le phénomène du racket qui constituent des obstacles au développement économique du

pays. Des mesures urgentes s'imposent de la part des autorités compétentes pour lever ces différentes entraves.

Les tâches restant à accomplir :

Dans notre rapport sur les activités menées au troisième trimestre 2009 par le Bureau du RSF, nous indiquions comme défis restant à relever :

- la mise en œuvre du 4^{ème} Accord complémentaire à l'APO, notamment par l'adoption par le gouvernement, des textes réglementaires nécessaires,
- l'opérationnalisation du CCI par la mise à sa disposition des moyens financiers dont il a besoin pour la sécurisation du processus électoral,
- la nécessité de prise de mesures énergiques par la CEI, de concert avec les organes nationaux de régulation en vue d'un véritable assainissement de l'environnement médiatique marqué par le traitement équilibré de l'information et le strict respect du principe de l'accès équitable aux médias d'Etat durant la phase de pré campagne électorale,
- le respect des codes de bonne conduite institués pour les partis politiques, les organisations de la société civiles et les médias,
- le traitement des contentieux de l'inscription sur la liste électorale, y compris un juste et équitable traitement du cas des 1,033,000 enrôlées mais non encore retrouvées à travers la méthode des croisements.

Ces différents défis demeurent d'actualité, d'autant plus que l'élection présidentielle n'a pas pu se tenir le 29 novembre 2009 conformément au chronogramme approuvé par la 5^{ème} Réunion du CPC. Parallèlement à ces préoccupations, la sensibilisation des acteurs et des populations reste une question importante qu'il faut traiter avec attention, en mettant fortement à contribution la société civile ivoirienne dont la présence, par ailleurs, dans l'observation électorale devrait être encouragée.

S'agissant du volet militaire, il conviendrait d'adopter les textes encore en souffrance et de continuer de renforcer le CCI en parachevant l'installation des unités mixtes conformément au Plan global de sécurisation adapté aux réalités du terrain. Il ya lieu également de prendre toutes les mesures complémentaires nécessaires au recrutement et à l'encasernement des 5,000 VAN.

Au titre du redéploiement de l'administration sur l'ensemble du territoire, les diligences suivantes restent à mettre en œuvre : la réintégration des agents des Forces Nouvelles dans l'administration publique; l'intégration des enseignants et des agents de santé volontaires ; la mobilisation de ressources sur le budget de l'Etat de Côte d'Ivoire en vue du paiement intégral de la deuxième tranche de la prime d'installation; et la poursuite de la réhabilitation des bâtiments administratifs et d'équipement des administrations estimés à environ cent trois milliards (103 000 000 000) de francs CFA, avec l'appui des bailleurs de fonds.

Au titre du rétablissement de l'unicité de caisse, les activités suivantes restent à mettre en œuvre dans les mois à venir : l'ouverture effective des guichets uniques automobile de Korhogo et de Man ; la réouverture des Directions Régionales des Douanes de Korhogo et Man et d'autres localités de la zone ZNO ; l'intégration des agents des forces nouvelles dans les régies financières, selon les postes retenus par les autorités gouvernementales et les forces nouvelles.

La Facilitation devrait pouvoir poursuivre son rôle d'arbitrage qui est le sien dans le cadre de la mise en œuvre de l'ensemble des mesures suscitées qui participent de la bonne application de l'APO et de ses Accords complémentaires. Elle devrait surtout veiller à ce que certains obstacles qui sont plus ou moins perceptibles ne puissent se transformer en source de blocage au respect du nouveau chronogramme électoral adopté lors du 6^{ème} CPC réuni à Ouagadougou le 3 Décembre 2009 et qui prévoit le 1^{er} tour de l'élection présidentielle fin février/début mars 2010.

C'est au bénéfice de tous les efforts déployés par la Facilitation, avec le soutien constant de la Communauté Internationale que nous pouvons continuer d'affirmer que l'APO constitue un instrument sous-régional efficace de résolution des conflits en Afrique.

Le plan de travail à venir :

- l'achèvement en cours de la gestion du contentieux de la liste électorale provisoire ;
- la publication de la liste électorale définitive ;
- la production et la distribution des titres d'identité et des cartes d'électeur ;
- l'organisation du scrutin présidentiel ;
- la sécurisation du processus électoral par le CCI;
- la régulation des medias durant le processus électoral ;
- la finalisation du redéploiement de l'administration judiciaire ;
- la poursuite et l'achèvement du redéploiement de l'administration fiscale et douanière sur la base du principe de l'unicité de caisse de l'Etat;

Le budget du projet d'appui à la Facilitation pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2009 est de \$ 4,923,224 US dollars.